



**COMMISSION
TRANSPORTS, SÉCURITÉ & MOBILITÉ**

**Rapport (public)
de la séance du lundi 6 septembre 2021 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent-e-s : M. Killian SUDAN (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
M. Federico GIACOBINO
Mme Catherine ODIER
M. Laurent PECCOUD
M. Albert SIROLLI (pour Mme Marine RYSER)

M. Christophe BAUMBERGER Adjoint
Mme Valeyriane ROUX technicienne communale

Excusée : Mme Marine RYSER

Absent-e-s : --

ORDRE DU JOUR

19h : Présentation du projet de la création d'une zone de trafic modéré dans le village de Corsier, par l'entreprise CITEC

20h :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021**
- 3. Discussion sur la présentation CITEC**
- 4. Budget 2022**
- 5. Communications de l'Exécutif**
- 6. Divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Il accueille M. F. Bruno, du bureau CITEC, pour une présentation du projet de création sur la zone de rencontre de Corsier village, et Mme Roux, technicienne communale.

19h Présentation du projet de la création d'une zone de trafic modéré dans le village de Corsier, par l'entreprise CITEC

Présentation du projet

M. F. Bruno rappelle que l'entreprise CITEC avait été mandatée en 2019 afin de réaliser une étude d'opportunité à large échelle sur le centre du village et le quai pour vérifier l'opportunité d'instaurer une zone de rencontre sur différents axes. L'étude de base avait identifié trois axes possédant des caractéristiques propices à l'instauration d'une zone de

rencontre :

- Route du Lac, entre le chemin Neuf et la route de Corsier,
- Route de Corsier, entre l'entrée du Village et la route de l'Église,
- Place du chemin Neuf, lieu de rebroussement des bus (centralité du village).

Une étude complémentaire a été réalisée début 2020, afin de développer un peu plus les réflexions sur les aménagements sur ces trois routes auxquelles deux tronçons ont été ajoutés (co-construction du maillage avec la commune).

Le maillage et le scénario d'aménagement présentés ce soir tiennent compte des aménagements suivants : route du Lac, chemin Neuf, route de Corsier (tronçon sud), chemin Pré-Puits et chemin du Château.

Lieux déterminants pour le bon fonctionnement de la zone de rencontre : place centrale (chemin Neuf), considérée comme le pivot de la zone de rencontre, carrefours principaux ainsi que portes d'entrée.

M. F. Bruno détaille ensuite les grands principes d'aménagement, tronçon par tronçon. Il présente trois grands scénarios d'aménagements et détaille les mesures qui seraient opportunes :

- **Light** : renforcement/création des portes d'entrée, marquage et signalisation cohérents avec les principes d'une zone de rencontre.

Coûts : de CHF 5'000 à 12'000 par porte suivant le type d'aménagement retenu et l'état existant (modification porte zone 30 km/h ou nouvelle porte zone de rencontre). Environ CHF 60'000.- (pour 4 nouvelles portes zone de rencontre + 2 portes zone 30 km/h renforcées pour zone de rencontre).

- **Médian** : accentuation et amélioration des portes d'entrée, maintien du stationnement si existant, maintien du trottoir si existant, amélioration de la qualité des espaces publics (arbres/végétation et mobilier urbain), requalification partielle de la chaussée, potentiels changements de revêtements.

- Place chemin Neuf : création d'une place centrale, continuité espaces publics avec une placette côté route du Lac, maintien continuité routière sur route du Lac et chemin Neuf, maintien du rebroussement des bus, création d'un espace dédié aux activités (terrasse, autre), reconfiguration du stationnement public sur le flanc ouest de la place.

Démolition CHF 17'000, construction CHF 138'000, total : CHF 155'000.

- Route du Lac : maintien du stationnement, travail conséquent sur le revêtement du carrefour (suppression du marquage routier), maintien de la rigole centrale, projet d'arborisation (quelques tiges) et nouveau mobilier urbain aux extrémités des cases de stationnement.

Démolition CHF 6'000, construction CHF 74'000, total : CHF 80'000.

- Route de Corsier : création d'une porte d'entrée zone de rencontre type revêtements différenciés et/ou décrochement vertical, maintien du stationnement au nord du tronçon, maintien du trottoir (pour les écoliers), « traversée » piétonne adaptée (pas de marquage, aménagement spécifique sécurisé), projet d'arborisation (quelques tiges) et mobilier urbain.

Démolition CHF 3'000, construction CHF 32'000, total : CHF 35'000.

- Chemin de Pré-Puits : création d'une porte d'entrée zone de rencontre au nord du tronçon, création d'un cheminement piéton à l'ouest, en continuité de l'existant (axe MD principal), maintien du trottoir (côté est) et maintien du stationnement, arborisation et mobilier urbain pour rétrécissements latéraux, aucun impact sur les parcelles et

accès privés, maintien de la rigole centrale.

Démolition CHF 10'000, construction CHF 70'000, total : CHF 80'000.

- Chemin du Château : création d'une porte d'entrée au droit du manège (début zone habitation), maintien des trottoirs existants, arborisation et mobilier urbain, travail conséquent sur le revêtement du carrefour et de la porte d'entrée, maintien de la rigole centrale.

Démolition CHF 10'000, construction CHF 85'000, total : CHF 95'000.

- **Ambitieux** : accentuation et amélioration des portes d'entrée, réorganisation/suppression du stationnement si existant, suppression de trottoir si existant pour favoriser la mixité des flux, amélioration de la qualité des espaces publics (arbres/végétation et mobilier urbain), requalification totale de la chaussée, changements de revêtements.

- Place chemin Neuf : création d'un espace-place élargi en revêtement type béton lisse, maintien du rebroussement du bus, création d'un espace élargi aux activités (terrasse, autre), reconfiguration du stationnement, projet d'arborisation et de mobilier urbain, « discontinuité routière » de la route du Lac/chemin Neuf.

Démolition CHF 35'000, construction CHF 240'000, total : CHF 275'000.

- Route du Lac : suppression de stationnement, travail conséquent sur le revêtement du carrefour route de Corsier (carrefour route du Lac/chemin Neuf pas concerné ici) et de l'axe, requalification totale de la chaussée (domaine public), projet d'arborisation (quelques tiges) et de mobilier urbain aux extrémités des cases de stationnement.

Démolition CHF 20'000, construction CHF 120'000, total : CHF 140'000.

- Route de Corsier : suppression du trottoir et création d'un cheminement sécurisé pour les piétons (mobilier urbain le long de la route), le reste similaire au scénario « médian ».

Gabarit circulaire compatible et selon les normes pour les voitures et les poids lourds (véhicules d'entretien, SIS, véhicules d'urgence). Au droit des intersections, le dimensionnement des raccords sur le domaine public tiendra compte des girations des véhicules lourds. Il est relevé que les véhicules des pompiers ont déjà des difficultés pour tourner sur la gauche ; il ne faudrait pas leur compliquer la tâche pour tourner sur la droite par des interventions trop lourdes. Dans le cas où cette variante était retenue, ces éléments seront affinés au stade de l'avant-projet (par exemple faciliter la sortie à droite et repenser la sortie à gauche) et les dysfonctionnements éventuels corrigés.

Démolition CHF 10'000, construction CHF 45'000, total : CHF 55'000.

- Chemin de Pré-Puits : suppression du trottoir (côté est) et mise à niveau de la chaussée, reconfiguration du stationnement en longitudinal (faisabilité à étudier en détail), requalification totale de la chaussée (domaine public), suppression de la rigole centrale.

Démolition CHF 80'000, construction CHF 360'000, total : CHF 440'000.

- Chemin du Château : évaluer la faisabilité de suppression des trottoirs pour une mise à niveau de la chaussée, évaluer la suppression de stationnement, requalification totale de la chaussée (domaine public) et suppression de la rigole centrale.

Démolition CHF 60'000, construction CHF 260'000, total : CHF 320'000.

L'estimation des coûts au stade d'étude d'opportunité ne peut être que grossière, compte tenu notamment des nombreuses inconnues qui subsistent, tant du côté des contraintes que du choix des aménagements projetés. Estimation des coûts de l'ordre de +/- 30 %.

Scénario Axe	Light		Médian		Ambitieux	
	Aménagements	HT CHF	Aménagements	HT CHF	Aménagements	HT CHF
Place Chemin Neuf	-	-	Place centrale dimensions actuelles, placette côté route du Lac, reconfig. statio", arborisation et mobilier urbain	155 000	Espace-place élargie (suppr. continuité ch. Neuf-rte du Lac), reconfig. statio", arborisation et mobilier urbain	275 000
Route du Lac	Modif porte entrée Z30 existante en porte ZR	8 000	Revêtement carrefour, maintien stationnement et trottoir, arborisation et mobilier urbain	80 000	Revêtement carrefour et axe, suppr. statio", suppr. trottoir/rigole centrale, arborisation et mobilier urbain	140 000
Route de Corsier	Nouv. porte d'entrée ZR avant école (revêtements différenciés)	12 000	Porte entrée ZR, modif. traversée piétonne école, maintien trottoir et rigole centrale, arborisation (qqq tiges) et mobilier urbain	35 000	Porte entrée ZR, modif. traversée piétonne école, suppr. Trottoir mais maintien rigole centrale, arborisation et mobilier urbain	55 000
Chemin de Pré-Puits	Nouv. porte d'entrée ZR avant 14-32 ch. Pré-Puits	12 000	Porte entrée ZR, création cheminement piéton ouest, maintien statio", maintien trottoir et rigole centrale, arborisation et mobilier urbain	80 000	Porte entrée ZR, création cheminement piéton ouest, revêtements carrefour et axe, réorg. statio", suppr. trottoir et rigole centrale, arborisation et mobilier urbain	440 000
Chemin du Château	Nouv. porte d'entrée ZR devant manège	12 000	Porte entrée ZR, revêtement carrefour, maintien statio", maintien trottoir et rigole centrale, arborisation et mobilier urbain	95 000	Porte entrée ZR, suppr. Trottoirs/mise à niveau de l'axe et éventuelle suppr. statio" (faisabilité?), revêtement carrefour et axe, arborisation et mobilier urbain	320 000
Route de l'Eglise	Nouv. porte d'entrée ZR avant carrefour route de Corsier	10 000	-	-	-	-
Chemin des Bûchilles	Modif porte entrée Z30 existante en porte ZR	8 000	-	-	-	-
Total HT arrondi		60 000		450 000		1 300 000

Honoraires

Calculs approximatifs basés sur le préchiffage (étude d'opportunité). Application de la méthodologie SIA 103 du calcul des honoraires d'après le coût d'ouvrage. Honoraires pour l'étude du projet (31-2-3), appel d'offres (41) et réalisation (51-2-3) :

- Scénario light : à définir/petites études d'aménagement.
- Scénario médian : environ CHF 85'000 HT.
- Scénario ambitieux : environ CHF 200'000 HT.

En résumé, l'étude d'opportunité réalisée à l'époque avait identifié trois axes avec des caractéristiques propices à une zone de rencontre. Les mesures proposées aujourd'hui le sont pour sécuriser les déplacements sur l'ensemble de la commune, modérer les vitesses, améliorer la qualité des espaces publics de « l'hypercentre » du village. Les études d'avant-projet permettront de développer les propositions, de vérifier certains points critiques (par exemple l'accessibilité des raccords sur les parcelles avoisinantes). Il faut aujourd'hui retenir les grandes intentions, les grands principes et les ordres de grandeur des coûts liés aux trois scénarios.

L'étude d'opportunité intégrait l'ensemble du village de la zone de rencontre. Les tronçons chemin Neuf, la place route du Lac et route de Corsier avaient été identifiés comme ayant les caractéristiques d'une zone de rencontre. La commune avait souhaité y ajouter le chemin du Château et le chemin de Pré-Puits afin d'étaler la zone de rencontre.

Après avoir posé les principes et développé les scénarios, CITEC souligne la faible densité de piétons sur les deux tronçons précités (il n'y a pas de pôle générateur de déplacements piétons) ; le risque est que la zone de rencontre ne permette pas d'atteindre les objectifs de modération.

CITEC recommanderait des actions plus ponctuelles et plus ciblées en faisant des efforts supplémentaires en termes d'aménagement sur certains tronçons, plutôt que d'étaler la zone de rencontre avec un aménagement moins qualitatif. Pour éviter plusieurs transitions zone 30 km/h, zone 20 km/h et zone 50 km/h, les mandataires suggèrent de réfléchir à un concept un peu plus global non pas en termes de zone de rencontre, mais en termes de limitation à

20 km/h, ce qui permettra de conserver l'aménagement existant. Cette variante globale pourrait être couplée à un aménagement de zone de rencontre sur la centralité du village, que la commune souhaite mettre en valeur.

Bien définir le périmètre d'étude est fondamental pour que le projet de modération et de zone de rencontre fonctionne.

Discussion

Les remarques ou réponses ci-après ressortent de la discussion qui s'ensuit :

- Il peut y avoir plusieurs combinaisons par tronçon (option light, médian ou ambitieux), certaines étant plus compatibles entre elles que d'autres. Il faudra veiller à ne pas créer non plus de risque de confusion pour les usagers.
- En conservant la structure de l'aménagement actuel (à savoir considérer l'espace routier comme une route), les mesures envisageables pour limiter la traversée de Corsier à 20 km/h sont : bacs décoratifs pour rétrécir la chaussée ou accentuer les rétrécissements, multiplication des points de rétrécissement, modification du revêtement, etc.. En partant sur le principe d'une zone de rencontre, sachant que tout doit y être à niveau, la modération se fait par la présence des piétons ou vélos au milieu de la chaussée (les automobilistes ralentissent, sachant qu'ils n'ont pas la priorité). Voilà pourquoi il faudrait alors réfléchir à une autre modération pour les chemins du Château et de Pré-Puits.
- Comme le bus circule sur cette zone, une réduction de la vitesse à 20 km/h sera de toute façon à négocier avec les TPG. Ce qui est important, à ce stade, c'est que les propositions d'aménagement soient compatibles avec le passage d'un bus et ne mettent pas en péril la sécurité des piétons (les espaces devront être bien dimensionnés). Au niveau de l'exploitation, sur une section aussi courte, il devrait être possible de trouver une solution ou un compromis avec les TPG.
- La question de repenser l'accès du bus au village avait été évoquée au tout début avec la commune. Avoir une certaine ambition d'aménager, repenser et valoriser le centre du village en maintenant la manœuvre du bus et les piétons prioritaires n'est pas forcément compatible ; des solutions d'aménagement et des mesures devraient pouvoir sécuriser l'espace. Mais les pavés actuels ne sont pas forcément compatibles avec le bus.
- La question de l'acceptabilité du projet devra compter dans le choix des variantes. De nombreuses questions techniques devront être précisées lors de l'étude de l'avant-projet (demande de stationnement public en surface, taux d'occupation, utilisation des places, etc.).
- L'idéal serait de panacher les variantes qui pourraient être acceptées en fonction des zones. En effet, il ne faudrait pas que la zone piétonne projetée ne convienne pas aux riverains et aux Corsiérois. Or des combinaisons sont tout à fait possibles à condition de veiller aux transitions et que celles-ci fonctionnent à l'échelle globale de la commune. L'offre de stationnement public devra être étudiée.
- Les places de stationnement sont elles aussi des mesures de modération de trafic. Les vitesses sont en revanche excessives sur le tronçon entre la route de Corsier (à hauteur de l'accès pompier) et la route du Lac, et ce malgré l'école.
- Le but de cette présentation était aussi de montrer les différentes possibilités aux commissaires, afin que la CTSM puisse prendre position sur un développement ambitieux (zone de rencontre piétonne) ou un panachage (qui ne serait pas forcément une zone de rencontre).
- Cette centralité du village fait partie des projets politiques pour plusieurs groupes et est discutée depuis longtemps par les élus. L'objectif de cette séance est de connaître les intentions de la CTSM.

- Une campagne de comptage/vitesse avait été menée en 2019. Les données de l'époque seront mises à disposition sur le CMNet.
- Il faudrait étudier les vitesses actuellement pratiquées sur les chemins. Si celles-ci sont entre 20 et 25 km/h, les aménagements existants pourraient être maintenus tels quels. Si les moyennes se situent au-delà de 25 km/h, il faudrait songer à renforcer certains aménagements.
- Sauf exception, tout est à niveau dans une zone de rencontre, afin de mixer les flux. Il faudra vraiment étudier l'aménagement le plus adéquat pour le carrefour chemin Neuf/route du Lac, car beaucoup d'enfants empruntent cette route pour aller à l'école.
- L'instauration d'un horaire pour une zone de rencontre pourrait être discutée avec l'OCT. Les horaires interdisant la circulation sont plus courants.
- CITEC n'a pas étudié d'autres scénarios pour le bus. Les mandataires partagent le constat que c'est vraiment une contrainte pour l'aménagement au centre du village (manœuvre compliquée). Mais la desserte est excellente pour les habitants, car couvrant tout le village.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président remercie chaleureusement M. F. Bruno pour sa présentation et le libère.

Départ de M. F. Bruno.

* * *

20h

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose une modification, à savoir l'insertion d'un nouveau point juste avant le budget, intitulé « Discussion sur la présentation CITEC ».

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est approuvé à la majorité (5 voix, 1 abstention).

3. Discussion sur la présentation CITEC

Le Président ouvre la discussion en indiquant que si le besoin s'en fait sentir, une commission conjointe avec la CUPC pourra être planifiée.

Ci-après les principales réflexions des commissaires :

- La variante médiane sera un peu, dans la plupart des zones, comme un coup d'épée dans l'eau. Cela ne changera pas grand-chose en termes de cohabitation entre les piétons et les véhicules. Pourquoi ne pas réfléchir à une variante 2.5 et regarder chaque zone distinctement pour ensuite décider des mesures qui s'appliqueront le mieux ? Adopter la variante médiane partout induirait peu de changements pour le comportement des véhicules et des piétons.
- Le tronçon du trottoir (route de Corsier, entre le centre de récupération et le parking) sur lequel il n'est possible de circuler qu'en file indienne (1 m de large) n'a pas du tout été

évoqué. Ne faudrait-il pas étendre la réflexion aux aménagements existants peut-être un peu obsolètes ? Il vaut mieux faire petit et bien que de trop étaler la zone de rencontre (donc se focaliser sur la place du village et le tronçon de la route du Lac jusqu'à la route de Corsier).

- S'il faudrait rester dans la centralité et ne pas trop s'étaler, faute de résoudre l'accès du village et le bus, qui sont les problèmes les plus importants, la commune n'arrivera à rien faire. Le trottoir est non seulement trop étroit, mais aussi dans un état déplorable. Des personnes âgées sont tombées à cet endroit. Et la vitesse sur cette partie de la route de Corsier est, avec la descente de la route du Lac, la plus élevée. Un panachage entre les variantes 2 et 3 paraîtrait judicieux ; mais il n'y a pas de zone de rencontre qui pourrait être utilisée par les habitants, à part peut-être le dimanche matin.
- Il faut effectivement se concentrer sur un périmètre restreint (rue du Lac, chemin Neuf, place du village, cf. variante « centralité » en page 29 de la présentation). Mais pour parler de zone de rencontre, encore faut-il pouvoir se rencontrer (pavés non adaptés, bus). Il est nécessaire de repenser le centre du village, en tout cas pour le bus, dans le cadre de la construction de la nouvelle école.
- Une variante 2.5 permettrait de se focaliser sur le triangle rue du Lac, chemin Neuf, place du village. Le vrai problème étant le bus, il faudrait trouver une alternative comme un arrêt vers l'emplacement actuel du marché. Sur le plan esthétique, il ne faudrait pas tout focaliser sur la place du village, mais aussi faire de beaux aménagements sur la variante globale afin d'harmoniser le village et sa périphérie.
- Un panachage entre les variantes médiane et ambitieuse semble nécessaire, notamment pour la place où passe le bus. En effet, avoir le bus qui s'arrête au pied des terrasses, en été, est vraiment désagréable. Il y a fort longtemps, le bus s'arrêtait au niveau du parking de l'école, mais cela créerait des problèmes pour les habitants âgés et à mobilité réduite. L'option de mettre des trottoirs ou des panneaux afin de sécuriser la route du Lac pour les enfants avait été évoquée lors de la dernière législature, mais ladite route était beaucoup trop étroite. Pourquoi ne pas mettre ce tronçon « riverains autorisés » ?
- Les chemins du Château et de Pré-Puits avaient été intégrés dans l'étude, car les riverains se plaignaient de la vitesse excessive des véhicules.
- Faire une meilleure étude par rapport au problème du bus sur la centralité du village paraît nécessaire afin d'assurer une bonne cohabitation entre le bus, les commerces et les différents usagers. Enlever les parkings ne serait pas une bonne idée, car ceux-ci permettent aussi de réduire la vitesse.
- Si la commune parvient à communiquer pour faire une belle centralité et si celle-ci impose aux usagers du bus de faire deux cents mètres de plus jusqu'au nouveau groupe scolaire, ce serait intéressant. Concernant le tronçon de la route du Lac, les places de stationnement sont un frein aux vitesses excessives. L'état du trottoir entre la route de Thonon et le groupe scolaire est vraiment catastrophique.
- Un bus G sur deux ne traverse pas le centre du village, actuellement. Serait-il imaginable de réduire le nombre de bus à l'intérieur de Corsier à certaines heures ? Mais parcourir 200 m de plus à pied pourrait être problématique pour certains usagers.
- Les TPG établissent des rayons en fonction de la population ; l'attraction était au centre du village car Pré-Puits, en densité de population, exigeait en l'occurrence un rayon un peu plus large. Il était donc difficile pour les TPG de déplacer un arrêt sur le nouveau groupe scolaire.
- Déplacer l'arrêt au niveau du parking de l'école risque d'être tout aussi inconfortable pour les enfants que pour les consommateurs des deux cafés. De plus, les nombreux riverains de la route de l'Eglise ne seraient plus desservis.

- La construction de la nouvelle école serait l'opportunité de repenser un peu l'entrée du village. Le bus ne traverse pas le centre du village d'Anières, par exemple, alors que de gros immeubles s'y sont construits. Mais les configurations des deux villages sont différentes.
- Viser le 20 km/h sur la globalité du village alors que la commune peine à faire appliquer le 30 km/h paraît utopique sans modifications drastiques.
- Une centralité, à savoir une concentration sur le centre du village, manque à Corsier, par exemple pour les fêtes villageoises. Avoir une zone 20 km/h aux chemins du Château et Pré-Puits serait intéressant, mais des aménagements seraient pour cela nécessaires. Les gens se plaignent des poids lourds et vitesses excessives dans le village. Pré-Puits, mais aussi l'école sont décentralisés et la transition entre les deux ne se fait pas forcément en toute sécurité. Un aménagement est à faire sur la route du Lac (devant l'église), le chemin Neuf et la place du village. Le projet « place de la poste » paraît très intéressant (cf. p. 11 de la présentation), bien que conséquent. Mais la commune a un problème fondamental : le bus. Plus le projet est clair et simple, mieux ce sera. Instaurer par exemple des tranches horaires risque de perdre les usagers. Anières ne se pose pas une telle question : le bus traverse la commune en passant sur la route principale. À long terme, pourquoi ne pas envisager un arrêt de bus au parking du nouveau groupe scolaire qui serait assuré aussi la nuit ?
- La commission pourrait aussi partir du principe que la situation actuelle convient très bien et mettre un terme aux études de faisabilité.
- Le scénario ambitieux posera de gros problèmes en matière de places de stationnement ; supprimer une quinzaine de places sur le centre alors que la commune a déjà pas mal sollicité l'accord des habitants avec les macarons paraît difficile. Pourquoi ne pas garder un projet ambitieux tout en garantissant un certain nombre de places de stationnement ?
- Le passage du bus pour aller au NGS et un élargissement du trottoir de la route de Corsier jusqu'à la route de Thonon doivent être vus dans la même globalité (même route, même trottoir).
- S'il était possible de donner aux habitants d'autres places de stationnement vers le nouveau groupe scolaire, il y aurait peut-être quelque chose à faire avec le bus.
- Il y a plus ou moins 350 et 400 m entre l'actuel emplacement du bus et le parking du NGS.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose de passer aux votes.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission souhaite réfléchir à un projet d'aménagement et de centralité sur le village et de prendre maintenant en considération les différentes variantes qui lui ont été proposées. La commission refuse donc un statu quo.

À la majorité des personnes présentes (5 oui, 1 abstention), la commission est favorable à un déplacement du bus sur un autre point de la commune (à déterminer ultérieurement).

Cette décision de la commission nécessite une étude afin de définir les meilleures solutions ; le crédit y relatif devrait être englobé avec la route de Corsier. Car le déplacement d'un arrêt de bus aura des impacts sur celle-ci ainsi que le nouveau groupe scolaire.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission propose d'ouvrir un crédit d'étude à hauteur de CHF 50'000 à l'Exécutif pour l'étude du déplacement du bus sur la commune de Corsier et les aménagements y afférents, entre autres sur le tronçon route de Corsier après le NGS.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission accepte de travailler sur

la variante « centralité » de la présentation (cf. p. 29, définition du périmètre de rencontre).

La commission se prononce comme suit sur les trois options proposées :

Option 1, light : ? voix.

Option 2, médian : 4 voix pour.

Option 3, ambitieux : 1 voix pour.

Puis la commission se prononce sur une nouvelle option :

Variante médian panachée (à définir) : 6 voix pour.

Les études pour un panachage médian/ambitieux engendreront de nouveaux honoraires de CITEC. Un nouveau crédit d'étude sera donc nécessaire afin d'avancer dans les études et suivre la piste proposée ce soir par la CTSM. L'administration reviendra par la suite avec une proposition chiffrée.

Il paraît fondamental de convoquer une CTSM et une CUCP conjointes. Un nouveau projet pourrait être présenté à ce moment-là, variante centralité avec panachage ambitieux sur la place de la poste (triangle) et un projet médian sur le chemin Neuf (éventuellement étendu sur Pré-Puits et route du Lac).

L'étude de CITEC est récente (2019) ; il devrait être possible d'en reprendre des éléments (schémas).

Départ de M. Ch. Baumberger.

Si la commission demande à CITEC un avant-projet supplémentaire pour une version panachée, des honoraires supplémentaires sont à prévoir.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission demande à l'Exécutif de s'en rapporter à CITEC pour proposer, lors d'une commission conjointe CTSM et CUCP, une nouvelle offre sur la base des volontés de la CTSM, à savoir un projet centralisé qui se veut ambitieux sur la place chemin Neuf/de la poste (cf. présentation, partie en rose saumon), médian sur le chemin Neuf, la route du Lac (devant l'église), le chemin du Château, et le chemin de Pré-Puits. Sur la route de Corsier (de la mairie jusqu'à la route de Thonon), médian avec un travail sur le trottoir, et potentiellement une étude sur la faisabilité d'un déplacement du bus sur le parking du NGS.

4. Budget 2022

Les commissaires ont reçu le budget et ont normalement eu le temps de l'étudier cet été. Les propositions envoyées par e-mail en amont de la séance sont ci-après évoquées :

- Sachant qu'il ne sera pas possible de placer un giratoire au carrefour route d'Hermance/chemin du Lac/chemin du Port et que le carrefour a une certaine dangerosité, pourrait-on envisager une étude pour installer des feux intelligents comme c'est maintenant le cas au carrefour route de Thonon/chemin de Bellebouche/route de Corsier ? Estimation : entre CHF 10'000 et CHF 15'000.

Les travaux cités ont été mis en place par le canton (routes cantonales).

L'APEC avait demandé des feux pour cet endroit assez dangereux. Mais les feux n'étaient pas concluants. Ce dossier avait été repris en 2015 par la commission sécurité pour des feux plus performants.

C'est parce qu'il y avait eu des accidents relativement graves sur la route de Thonon que l'installation de ces feux avait été accélérée par le canton.

La commission accepte à l'unanimité que l'Exécutif prenne contact avec l'OCT

notamment pour l'étude de la mise en place d'un feu intelligent au carrefour route du Lac/route d'Hermance/route du Port et chiffre, si nécessaire, l'intégration de la ligne budgétaire y afférente.

- L'absence de trottoir sur la portion côté lac suscite l'inquiétude de certains riverains. Or il n'y a pas de passage piéton qui permette d'atteindre le chemin qui rejoint le quai de Corsier.

Le maintien et le développement de ce chemin sont prévus dans le PDCom.

La route d'Hermance est cantonale. L'administration prend note de cette doléance.

- Prévoir la construction et l'aménagement d'un râtelier à paddles sur le quai de Corsier : estimation CHF 20'000. Cette proposition avait déjà été faite il y a environ trois ans lors d'une séance de la commission, ainsi qu'en 2020.

La commission est favorable à la majorité (5 oui, 1 abstention) à l'inscription d'une ligne budgétaire à hauteur de CHF 20'000 pour l'analyse, la construction l'aménagement d'un râtelier à paddles sur le quai de Corsier.

- La ligne des Noctambus n'est plus active depuis novembre 2020. Cela aura-t-il une incidence sur le budget 2022 de Corsier ?

Les lignes budgétaires ne sont pas toujours dépensées dans leur intégralité.

- Inscription d'une ligne budgétaire (crédit d'étude) concernant le projet d'importance à propos duquel la CTSM a discuté, ce soir (aménagement et centralité du village).

La commission est à la favorable à l'unanimité (6 oui) à l'intégration par l'Exécutif d'une ligne budgétaire pour un crédit d'étude quant à la centralité du village dont la CTSM a discuté ce soir sur la présentation de CITEC. L'Exécutif chiffrera celle-ci en temps voulu avec les personnes compétentes.

5. Communications de l'Exécutif

En l'absence de M. Ch. Baumberger, ce point est reporté à la prochaine séance.

6. Divers

Cartes CFF

Les cartes CFF devaient, conformément au dernier procès-verbal, être inscrites dans le tableau des suivis et à l'ordre du jour de la CTSM. Ce point est ajouté au tableau des suivis.

Route de l'Église/route de Thonon

Des piquets traînent encore au milieu de la route depuis le feu route de l'Église/route de Thonon. Les demandes de devis ont été faites pour les réparations, en collaboration avec le canton (route cantonale et route communale). L'administration attend le rapport de police pour pouvoir déclarer ce sinistre à l'assurance et entamer les travaux.

Sécurité

Un point spécifique sur les événements de l'été sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance (communications de l'Exécutif).

Feux situés route de Thonon/route de Corsier

Serait-il possible d'allonger un peu les temps des feux situés route de Thonon/route de Corsier (pour les deux tourner à gauche) ? Et le temps du feu orange, avant qu'il ne passe au rouge, celui-ci étant dangereux ?

Déchetterie

Les doléances d'habitants par rapport à la déchetterie (amendes, bennes à carton souvent pleines, etc.) sont rapportées. Il est précisé que les personnes sont amendées lorsqu'elles déposent leurs cartons dans le compacteur sans l'activer avec leur badge, ou déposent leurs cartons à côté lorsque la benne est pleine (alors que des containers sont à disposition à côté pour les cartons pliés). Le badge est utilisé pour des questions de sécurité. Le SERMA, qui préavise ce genre d'installations, est assez strict.

Feu intelligent route de Thonon/route de Bellebouche

Beaucoup de voitures grillent le feu lorsqu'il passe au rouge, même lorsque celui pour les piétons est au vert.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h43.

Rapport : E. Maia